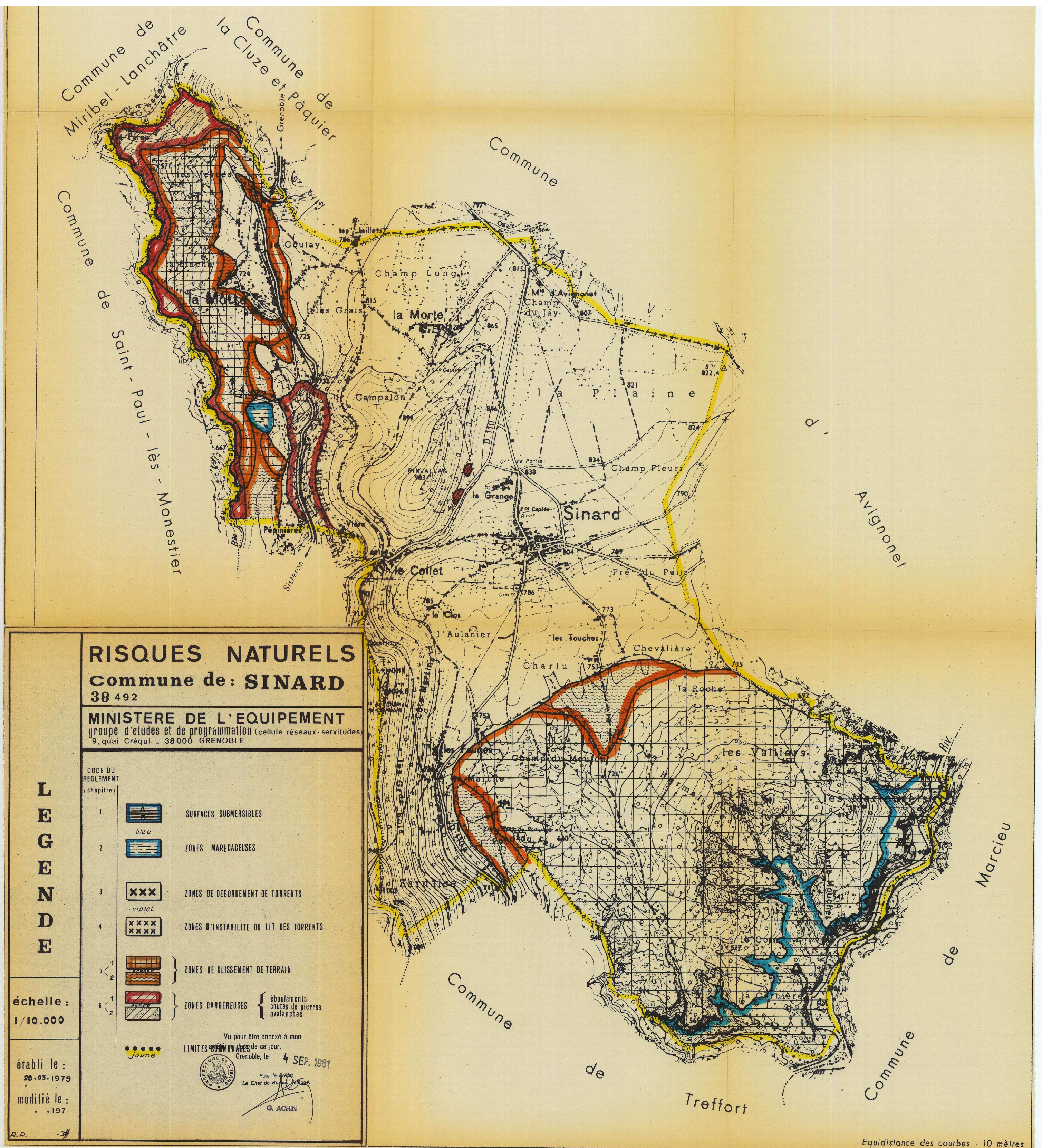




RISQUES NATURELS Commune de: SINARD 38 492

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
groupe d'etudes et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

LE G E N D E

échelle :
1/10.000

établi le :
28.03.1979
modifié le :
..197

CODE DU REGLEMENT (chapitre)		
1		SURFACES SUBMERSIBLES
2		ZONES MARECAGEUSES
3		ZONES DE DEBOULEMENT DE TORRENTS
4		ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS
5		ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN
6		ZONES DANGEREUSES { éboulements chutes de pierres avalanches
		limite communale

Vu pour être annexé à mon
Grenoble, le 4 SEP. 1981
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau
G. ACHIN

Equidistance des courbes : 10 mètres